

---

## Bureau communautaire du 06 Octobre 2020

### PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2020-BC-1S-DAAT-03

## SUBVENTION A L'ASSOCIATION WATERMEN KARUKERA CLUB

---

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi 06 du mois d'Octobre à quinze heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations "Jacques Gillot" sous la présidence du Président, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**PRÉSENTS** : MM. Cédric CORNET - Bernard PANCREL - Mmes Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Liliane MONTOUT - MM. Jean-Luc PERIAN - Guy BACLET - Mmes Myriam BROSIUS - Wennie MOLIA - M. Richard ALBERT - Mme Mélila PHOUDIAH.

**EXCUSES** : M. Loïc TONTON - Mmes Nanouchka LOUIS - Muguette DAIJARDIN - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Nadia CELINI.

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Date de la convocation :</b>            | <b>30 Septembre 2020</b> |
| <b>Date d'affichage :</b>                  | <b>30 Septembre 2020</b> |
| <b>Nombre de conseillers en exercice :</b> | <b>15</b>                |
| <b>Nombre de présents :</b>                | <b>10</b>                |
| <b>Nombre de votants :</b>                 | <b>10</b>                |
| <b>Secrétaire de séance :</b>              | <b>Wennie MOLIA</b>      |

### Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

#### Entendu le rapport de M. le Président :

La Commission Sport Culture et Loisirs du Mardi 18 Juin 2019 à 16h00 avait émis un avis favorable à la demande de subvention de l'association sportive Watermen Karukera Club pour l'organisation de l'évènement "Ze Race" Edition 2020, une course en Paddle internationale entre Petite Terre et le Gosier. Le budget global de l'action était de 33 150€ et 5000€ ont été proposés.

Une délibération avait été prise en ce sens par le Bureau Communautaire du 02 Juillet 2019. Toutefois, suite à une erreur matérielle dans cette délibération (une erreur de frappe), il convient de la soumettre à nouveau au Bureau Communautaire pour rectification.

#### et après en avoir débattu:

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2020;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 18 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt socio-économique que représente cet événement;

**CONSIDÉRANT** le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

**Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.**

### DELIBERE

**ARTICLE 1** : D'attribuer une subvention de **5 000,00€** (Cinq mille euros) à l'Association Watermen Karukera Club pour l'organisation de l'évènement "**Ze Race**" 2020.

**ARTICLE 2** : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

**ARTICLE 3** : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

**ARTICLE 4** : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le

Fait et délibéré ce jour

Et publication ou notification le

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT

  
Cédric CORNET